

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023\_11

### SIGNATURE DE LA CONVENTION SOCLE AVEC LE CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le 27 février 2023, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2023

#### Étaient présents :

M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, Mme Sylvia CAIZERGUES, M. Roland CAGNIN, M. Éric COUDURIER, Mme Hélène DAVIGNY, M. Pascal DUCRETTET, Mme Lucie ESPANA, M. Laurent GERVAIS, Mme Wendy GHESQUIER, M. Julien HAMAIDE, Mme Kaouther HEMISSI, Mme Catherine HOEGY, M. Didier HUOT, Mme Sylvie LAVANCHY, Mme Delphine LIUZZIO, M. Bruno MICCOLI, M. Joël MOUILLE, Mme Marie Eve PERIER, M. Jean-François PERRET, Mme Mariane PERY, M. Ermine QUADRIO, M. Maurice ROBERT, M. René SCANU, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON.

#### Étaient excusés :

M. Michel GUIDO a donné pouvoir à M. Fabrice GYSELINCK.  
Mme Céline CHARDON a donné pouvoir à Mme Catherine HOEGY.  
M. Daniel VULLIET.

#### Était absent : /

Mme Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) a approuvé en 2022 le nouveau plan de développement de la lecture publique, les modalités de conventionnement avec les communes et le nouveau règlement des aides financières.

Savoie biblio, service issu de la fusion des 2 bibliothèques départementales de Savoie et de Haute-Savoie, placé sous l'autorité du CSMB, propose son appui aux communes et intercommunalités des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques

sur leurs territoires. Plus largement, ce service a pour mission de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité sur les territoires savoyards, accessible à l'ensemble de la population. Il œuvre au développement de la lecture et des pratiques culturelles en Pays de Savoie.

Notre médiathèque a bénéficié et bénéficie encore des services offerts par Savoie Biblio, notamment pour :

- Des formations gratuites,
- Le prêt de documents (livres, DVD...),
- Le prêt d'outils d'animation (expositions, raconte-tapis),
- Des conseils et expertises (4 réunions de territoire organisées chaque année),
- Un accès aux ressources numériques en ligne (e-medias),
- Des subventions (mobilier ou projets),
- Une aide à l'action culturelle.

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le contenu de la convention socle (**annexe n°2**) Il précise notamment que ladite convention sera signée jusqu'en 2027.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (28 voix) décide :*

☞ d'autoriser M. le Maire à signer la convention socle avec le CSMB (**annexe n°2**) et tout document afférent à ce dossier.

Le Secrétaire de séance



Kaouther HEMISSI

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.*

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 9 MARS 2023

Notifié par mise en ligne le : 29 MARS 2023

Le directeur général des services



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME